service des vaccinations, au service de l'inscription des étrangers.

Il renvoie aux 4e et 1re Commissions le compte administratif et de gestion du Mont-de-Piété, pour l'exercice 1888 et aux 7e et 1re une demande de crédit supplémentaire pour le service des eaux.

Il homologue un projet de marché pour la fourniture du charbon à l'usine de Boubecque, et la réception définitive de la fourniture d'effets d'habillement et d'équipement au personnel de la police.

Il vote des crédits supplémentaires pour l'accouchement des femmes indigentes, et pour les dépenses de la Maison de police municipale.

Il renvoie aux 4me et 1re Commissions, l'examen du legs de Mlle Josephine Delerue à la Fabrique de l'église du Sacré-Cœur.

Bâtiments communaux

Le Conseil vote le transfert sur l'exercice 1889 du crédit voté en 1888 et non employé, pour fourniture de mobilier scolaire.

Il homologue la réception définitive des travaux de construction d'un préau couvert à l'école communale de la rue Turgot.

Il renvoie aux 3e et 1re Commissions le règlement de comptes de mitoyennetés relatifs au presbytère de la paroisse du Saint-Sépulcre; les projets de grosses réparations aux églises Notre-Dame et Saint-Joseph et aux écoles des rues du Cuq-France'n, Pierre-de-Roubaix, du Pile, Olivier-de Serres, d'Hem et du boulevard d'Halluin.

Il approuve une substitution d'entrepreneur pour le citernage de la cour du logement du directeur de l'école de la rue Decrême.

Voirie

Il renvoie aux 9e et 1re Commissions un projet de travaux d'amélioration du lit de l'Espierre, entre le Trichon et la frontière, et une nouvelle réclamation de la Société anonyme du Canal de l'Espierre.

Il homologue la réception définitive des travaux de construction d'un aqueduc, boulevard de Metz.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions une réclamation relative à une cession de terrain du boulevard de Douai, et le résultat de l'enquête relative au reclassement de la section de la rue Stéphenson entre la rue des Anges, et les Magasins généraux.

Il homologue la réception définitive des travaux de mise en état de viabilité de la rue de Rome, et de la partie de la rue Montgolfier comprise entre la rue de Launoy et la rue Jouffroy, des travaux de construction d'un aqueduc au chemin de Cartigny et d'une canalisation d'eau exécutée, au parc de Barbieux, par M. Degoix.

Le Conseil vote un nouveau crédit de 10.000 francs à ajouter à celui déjà voté de 75,000, pour les travaux de construction du 1er lot de l'égoût collecteur, section comprise entre la place du Trichon et le pont de la rue des Arts.

Il vote un crédit de 1.200 fr. destiné à la construction provisoire d'une canalisation pour l'alimentation de l'école de natation en 1889.

Il renvoie aux 3me et 1re Commissions le projet de construction du 6e lot de l'égoût collecteur, section comprise entre le nouveau canal et la rue de l'Union.

Il renvoie à la 3e la répartition des matériaux pour l'entretien des chaussées pavées en 1889, une réclamation relative à des droits de voirie, formée par M. Jourdain-Motty, et la demande d'autorisation d'employer, pour les travaux d'entretien de la voirie vicinale et urbaine, les rabais consentis par les entrepreneurs.

Il accepte une proposition de M. A. Famechon, relative à une cession de terrain à la voie publique, chemins de Barbieux et de Beaumont.

Suspension de la séance

L'ordre du jour appelle la lecture et la discussion des rapports des Commissions.

Le dépouillement des scrutins par la Commission spéciale n'étant pas terminé, M. le Maire propose d'adjoindre à cette Commission quatre autres conseillers. Cette proposition est adoptée. MM. Destombes, Carissimo, Dervillie et Briet, désignés à cet effet, se joignent à MM. F. Roussel, S. Chéron, Tiers, Debuchy, et la séance est suspendue à dix heures 10, et reprise à dix heures et demie.

Les Commissions

M. le Maire communique au Conseil les résultats des votes pour le renouvellement des Commissions.

1re Commission. — *Finances, Octroi.* — Sont élus : MM. Deleporte-Bayart, Tiers, Vinchon, François Roussel, Durot, Dr Carette, Blanchet, Farvacque, Harinkouck, Carissimo, Heyndrickx, Gustave Legrand, Vaissier.

2e commission. — *Instruction publique, Beaux-Arts, Musique, Théâtres.* — Sont élus : MM. Bourgois Carlier, Dupire, Willem, Blanchot, Carissimo, Destombes, Dr Carette, Gustave Legrand, Dr Derville, Harinkouck, Durot.

Aucun autre conseiller n'ayant obtenu la majorité absolue, il devra être procédé à un second tour pour la désignation du 12e membre de cette Commission.

3e Commission. — *Voirie. — Assainissement. Hygiène. Travaux publics. Ecole de natation. Promenades et Jardins.* — Sont élus : MM. Tiers, Bourgois-Dhellemme, Leclercq, Dégalle, Fauvarque, Pennel, Dupire, Destombes, Chéron, Dr Carette, Lousge, Dr Derville, Salembier.

4e Commission. — *Assistance publique cultes.* — Sont élus : MM. François Roussel, docteur Derville, Durot, Vaissier, Fauvarque, docteur Caretta, docteur Largillière, Spel, Carissimo.

5e Commission. — *Abattoirs, Marchés, Pompes funèbres, Cimetière.* — Sont élus : MM. Deleporte-Bayart, Farvacque, Jules Legrand, Watine, Gustave Legrand, Fauvarque, Chéron, Salembier, Louage.

6e Commission. — *Sapeurs-Pompiers Fêtes publiques.* — Sont élus : MM. Debuchy, Vaissier, Lepers, Lerouge, Paul Watine, Roussel, Leclercq, Harinkouck, Fauvarque, Gustave Legrand, Salembier.

7e Commission. — *Eaux.* — Sont élus : MM. Briet, Carissimo, Heyndrickx.

8e Commission. — *Condition publique.* — Sont élus : MM. Willem, Heyndrickx, Carissimo.

9e Commission. — *Epuration des eaux de l'Espierre.* — Sont élus : MM. Carissimo, Gustave Legrand, Dr Largillière.

Tramways. — *Commission commune des tramways.* — Sont élus : MM. Vaissier, Leclercq, Dr Derville.

Listes du jury. — *Canton Est.* — Sont élus : MM. Paul Watine, Blanchot. — *Canton Ouest.* — Sont élus : MM. Leclercq, Louage.

Ecole commerciale. — *Commission chargée de l'étude de la question.* — Sont élus : MM. Derville, Willem, Victor Vaissier, Heyndrickx, Carissimo.

Formation des roles pour 1890. — *Commissaires répartiteurs.* — *Titulaires résidants.* — Sont élus : MM. Pierre Meurisse, Ferret-Duthoit, Béghin-Bonave, Prouvost-Delecluse, Auguste Tiers, Louis Gauthier.

Titulaires non résidants. — Sont élus : MM. Alfred Truffaut, Dhalluin-Jovenelle, Lepers Caplette, à Croix ; Charles Agache, à Wattrelos.

Suppléants résidants. — Sont élus ; MM. Descat-Grenier, Charles Roussel, Henri Seu, Louis Toulemonde, Leplat-Meurisse, Gantier-Pennel.

Suppléants non-résidants. — Sont élus : MM. Guillaume Lefebvre, Pierre Delesalle, Arthur Mullier, à Wattrelos; Jules Lepers, à Croix.

Le 12e membre de la 2e Commission

Le Conseil procède à l'élection du 12e membre de la 2e Commission. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : votants, 24 ; MM. Spel, 9 voix ; R. Degalle, 5 ; Lerouge, 5 ; G. Heyndrickx, 4 ; Deleporte-Bayart, 1.

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour. Voici le résultat du vote : MM. Spel, 9 voix, élu; Lerouge, 8; Degalle, 4; Heyndrickx, 2; Pennel, 1.

La suite de l'ordre du jour est renvoyé à la prochaine séance. La séance est levée à 10 heures 50.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — Le Cercle du Petit Château donnera, dimanche prochain, 12 mai, à 6 heures, une soirée musicale qui se terminera par une petite comédie.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A Monsieur Alfred Reboux,
Directeur du *Journal de Roubaix*,
Cher Monsieur,

J'avais espéré cette discussion close.

Elle ne l'est pas, dit M. Bossut. De sa longue lettre de ce jour, je retiens ceci : « Je suis anti-boulangiste, parce que je suis catholique.»

Or, c'est parce que nous sommes catholiques que nous sommes boulangistes.

C'est parce que la République des Ferry, Cazot, Floquet, Tirard, nous a frustrés de tous nos droits de catholiques; parce que nos croyances ont été méconnues que nous ne voulons plus de ces hommes.

Nous voulons une république d'honnêtes gens et de catholiques et le général Boulanger est notre *leader*. C'est autour du programme de Tours que nous nous sommes ralliés ; et nous sommes entrés en campagne avec ce cri : « Pour Dieu ! pour la France! et pour la République ouverte à tous !»

Ce point capital étant établi, nous considérons cette polémique comme terminée.

Recevez, cher monsieur, l'assurance de mon entier dévouement. Dr de Backer.

PETITE CORRESPONDANCE

G. J. T, E. — 1° C'est avant le conseil de révision que toutes les pièces doivent être fournies. 2° Nous croyons qu'il peut réclamer.

X. L. N. — Nous croyons que vous êtes français, mais adressez vous au bureau de l'état civil à la mairie, on vous donnera de plus amples renseignements.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 10 mai 1889

Présidence de M. Parenty

Un nègre. — Sur le *banc d'infamie* un nègre, un vrai nègre, tout ce qu'il y a de plus nègre, un nègre bon teint, au nez épaté, aux lèvres épaisses, aux cheveux noirs frisés et crépus, à la barbe très foncée, assez rare, mais paraissant très douce, presque soyeuse.

L'œil est vif et intelligent, les attaches du cou sont assez fines, l'angle facial, d'ordinaire fort aigu chez les pauvres nègres, qu'on nous exhibe dans les baraques de nos foires sous le titre alléchant d'hommes sauvages, avalant 2 lapins crus à chaque repas, est ici assez large, presque droit. Vêtu à l'européenne, à l'exception d'un fez rouge qu'il tourmente entre les doigts pendant le cours de son interrogatoire, le prévenu qui s'exprime, du reste, en fort bon français et très correctement déclare se nommer Ali ben Amed, être âgé de 25 ans, et être né à Sétif, de monsieur Amed et de madame Makoka. Profession : modèle et acrobate.

M. Jules Parmentier, cabaretier à Roubaix, Grande Rue 39, expose les faits qui amènent Ali Ben Amed devant le Tribunal correctionnel.

« Le 6 mai dernier, Ali ben Amed qui était entré dans mon établissement en compagnie d'une dame, se prit de querelle avec plusieurs consommateurs.

Je le priai de payer immédiatement les dix centimes qu'il me devait et de s'en aller — « je paierai les dix centimes quand il me plaira et je ne m'en irai pas, me répondit-il avec arrogance — c'est un peu fort par exemple, je ne serais pas maître chez moi ? Je vous donne deux secondes pour vous déguerpir. — Quant vos secondes auront sonné, je ne ferai encore que ce qu'il me plaira.

» Là-dessus, ajoute le témoin, je me mis en mesure de le faire sortir; une pièce de deux sous étant tombée de sa ceinture, je la ramassai et la mis dans mon tiroir en disant « voilà toujours vos dix centimes d'attrapés.»

Ali ben Amed s'avança sur moi, et me montra le poing en criant : « Voilà celui que vous n'attraperez pas ! » Puis il me frappa, j'ai reçu des coups de poing et des coups de pied.

Le Président. — Eh bien, Ali ben Amed, qu'avez-vous dire à cela !

Le prévenu. — C'est faux; si je l'avais fait je le dirais carrément. J'étais entré dans le cabaret avec une femme qui joue de la guitare et qui m'avait offert un verre : tout-à coup sans motif on s'est jeté sur moi et on m'a expulsé.

Le Président. — Quel intérêt voulez vous que le cabaretier ait à vous accuser ainsi? Du reste nous allons entendre un autre témoin.

M. Joseph Anselin, agent de la sûreté à Roubaix, ayant voulu conduire Ali ben-Amed au poste a été grossièrement insulté ainsi que son collègue Hubeno, par le prévenu.

Ali-ben-Amed proteste avec énergie tout d'abord, puis il se laisse tomber sur le banc comme découragé et désespéré en disant au Tribunal : « Je n'ai rien fait ; mais faites de moi ce que vous voudrez ».

Ce que s'empresse de faire le Tribunal qui le condamne à un mois de prison et 16 francs d'amende.

Vol de bâtons. — Jules Bonnet, 45 ans, condamné déjà plusieurs fois, a dérobé deux bâtons à son patron, M. François Bruggeman, demeurant au Blanc Seau.

Le soir même il entrait chez Mme Papegay, cabaretière à Mouveaux, y consommait pour vingt centimes et y laissait en gage les deux bâtons volés. Oncques ne reparut plus ni au Blanc-Seau ni à Mouveau.

Bonnet prétend à l'audience qu'il n'avait pas l'intention de s'approprier les susdits bâtons. Il est condamné à 1 mois de prison.

Victor Richard étant en état d'ivresse, s'est rebellé contre un agent à Tourcoing. Goût: 3 mois de prison et 16 francs d'amende.

Condamnations diverses. — Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Louise Brice, 15 jours de prison pour outrages; Théophile Blanquart, 1 mois pour mendicité; Joseph Blonin, 40 jours pour le même fait; Caroline Dupaquet, 8 mois pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour; 2 mois et 16 fr. d'amende à Henri Durez pour rebellion plus 5 francs pour ivresse.

MAITRE POINTU.

NORD

Société amicale du Pas-de-Calais et du Nord. — Cette société est formée de Français du Nord résidant à Alger. Nous lisons dans la *Dépêche Algérienne* le compte-rendu de leur premier banquet trimestriel de 1889 :

« La Société amicale du Pas-de-Calais et du Nord s'est réunie dans un des salons de l'Hôtel de Paris pour assister au premier banquet trimestriel de 1889.

» Tous les sociétaires qui n'avaient pas été empêchés par un deuil ou par un trop grand éloignement s'étaient fait un plaisir de se rendre à cette fête de famille.

» Une gaieté toute gauloise n'a cessé de régner pendant toute la durée du banquet. C'est à qui fera revivre une de ces légendes ou expressions locales qui rappellent les premières années de la vie écoulée au pays natal.

» En l'absence de M. Robe, président, retenu chez lui par un deuil tout récent, la réunion était présidée par M. Devaux, vice-président de la Société, qui, par son aménité, a su grouper dans cette jeune société un grand nombre d'adhérents.

» Au dessert, le vice-président fait connaître les regrets de MM. Robe, Pamart et Dargouesse de n'avoir pu assister à ce premier banquet trimestriel. Il donne ensuite quelques renseignements sur la Société et les adhésions qui continuent d'arriver au siège de la Société, place Malakoff, 6, et porte un toast à tous les membres qui, pour une raison quelconque, n'ont pu se joindre à leurs camarades.

» A la fin de la soirée, MM. Cremon, Devaux, Froment, Monsigny, Lefebvre, Binet, Motte, Morvin et Dancette se font tour à tour les interprètes fidèles et agréables de nos chansonniers les plus connus : Bérenger, Paul Dupont, Desrousseaux et Fremicourt-Ducrocq. »

Douai. — La curiosité des Douaisiens a été vivement excité jeudi matin, par la présence dans le canal de la Scarpe d'un superbe yacht à vapeur d'une longueur de trente mètres et portant douze hommes d'équipage. Ce yacht, *Pathfinder*, appartient à un riche Anglais, le comte Poulett, qui accompagné de sa femme et de ses enfants, se rend à Paris, à l'Exposition universelle.

Parti de Douvres, le *Pathfinder* s'est dirigé vers Calais; il a dû traverser les canaux de l'Aa, Neuffossé, d'Aire à la Bassée, de la Haute-Deûle, de Bauvin au Fort-de-Scarpe, de la Scarpe moyenne pour arriver jeudi soir à Douai. Vendredi matin il continuera sa route.

On attend prochainement à Douai le yacht *Monaco*, qui se rend également à Paris par les canaux de la région.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — On annonce l'arrivée à Calais, lors de la visite du président de la République pour l'inauguration du nouveau port, d'un haut dignitaire de la Cour d'Angleterre, qui viendra, sur un navire de la marine royale, saluer et complimenter M. Carnot de la part de la reine Victoria.

Outre l'escadre cuirassée de la Manche, le 110e régiment, avec sa musique, viendra de Dunkerque, et un escadron de cuirassiers, de Cambrai, pour rendre les honneurs et faire escorte au président pendant son séjour à Calais.

Les pickpockets anglais. — Pendant toute la durée de l'Exposition de Paris, un certain nombre de détectives anglais seront postés à Calais, à Boulogne, à Dieppe et au Havre.

Ils auront pour mission spéciale de surveiller l'arrivée des bateaux faisant le service de la Manche et de signaler à la police française les pickpockets anglais qui ne manqueront pas de se rendre à Paris pour y exercer leur industrie.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Emile Daubresse, ancien directeur des mines de Carvin. M. Daubresse a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante dont il a été frappé en se promenant. Il était âgé de 61 ans.

M. Emile Daubresse avait été simple ouvrier mineur et s'était élevé par son travail et son intelligence aux fonctions de directeur — qu'il avait abandonnées il y a seulement quatre mois pour jouir d'un repos bien mérité.

BELGIQUE

Mouscron. — La gendarmerie de Mouscron vient d'arrêter Louis Vandemoortele, de Heule, condamné à un emprisonnement de 8 mois et 8 jours; Dendievel, né à Bavechove, condamné à 5 peines de 8 jours de prison ; Adeline Moreau, de Marchienne, condamnée à 6 mois de prison pour corruption de mineurs; Rosalie De Blauwe, née à Everghem et Marie Blomme, née à Dankerque, arrêtées du chef de vagabondage.

Courtrai. — Un lâche attentat a été commis dans la nuit de mercredi, dans une maison située sur la chaussée de Tournai, près de Courtrai. La veuve D... avait promis qu'elle irait visiter une femme qui vivait dans la misère. Minuit passé, on frappa à la porte et la veuve D... pensant qu'on vint la chercher, se leva immédiatement et demanda : « Est-ce vous, Jules ? » Sur la réponse affirmative, elle ouvrit la porte et deux individus entrèrent dans la maison.

La veuve D... s'apprêtait à aller prendre la lampe, quand tout à coup les deux individus la saisirent, la terrassèrent et la maltraitèrent de toutes façons; ils forcèrent ensuite la malheureuse femme à leur donner 10 fr. et partirent. Comme il faisait nuit obscure et que la pauvre veuve était saisie de terreur, elle n'a pu reconnaître ses agresseurs. Elle n'avait pas voulu crier au secours, de crainte que sa fille âgée de 17 ans, ne se levât et ne tombât également entre les mains de ces fauves.

Une curieuse trouvaille. — Une trouvaille singulière a été faite récemment en mer, à hauteur de Schouwen, à 36 milles anglais d'Ostende, par les pêcheurs de la chaloupe n° 87, patron Maldegem. Ils ont amené dans leur filet un paquet entouré de papier fort et contenant douze revolvers bull-dog du calibre 0.380 système américain.

Trois de ces revolvers ont été déposés au commissariat maritime par le patron, dont les hommes avaient cru pouvoir disposer des autres après partage. Après examen, un armurier a découvert sur les trois revolvers la marque du banc d'épreuves de Liège et il a cru pouvoir reconnaître à certains indices, qu'ils proviennent de la manufacture de M. Dreessens, de Liège.

Le Roi des Belges vient de promettre un don de 500 livres à une souscription ouverte en Angleterre en vue de la construction d'une nouvelle annexe du collége des sciences de Durham, à Newcastle-on-Tyne, annexe qui va être bâtie pour perpétuer la mémoire des deux célèbres mécaniciens Georges et Robert Stéphenson.

Cour d'assises du Hainaut. — *Les grèves de 1888 et le congrès républicain de Chatelet. — Les socialistes.* — Audience du 10 mai. — M. le président reprend la suite de la déposition du maréchal-des-logis de gendarmerie Grosjean.

Me Destree relève une erreur dans le compte-rendu du meeting tenu chez Coclet à La Louvière fait par le témoin. Il a attribué des paroles violentes prononcées par Rouhette à Defuisseaux.

Le témoin. — L'erreur doit provenir de mon lieutenant qui aura pris l'un nom pour l'autre en recopiant mon rapport. Pour moi, je ne l'ai pas commise.

Defuisseaux dit qu'il n'assistait pas au meeting dont il s'agit.

M. le président dit qu'il va interrompre l'audition des témoins pour interroger Rouhette. (Sensation.)

M. Picard. — Deux de nos confrères sont absents : s'ils avaient pu se douter que Rouhette serait entendu aujourd'hui, ils seraient certainement venus. Y a-t-il un motif pour interroger Rouhette aujourd'hui plutôt que demain.

M. le Président. — Les déclarations que Rouhette pourra faire trancheront beaucoup de points controverses des débats.

Rouhette est introduit. Il a l'aspect d'un vaurien-pieds intelligent.

Me Janson fait connaître le volumineux dossier judiciaire de Rouhette.

Rouette proteste. Il était en France lorsqu'ont été prononcées les condamnations pour vols qui l'ont frappé. Je n'ai pas été arrêté à Paris, dit-il. Je suis venu librement ici en dépit des accusations lancées contre moi pour protester contre l'accusation d'agent provocateur lancée contre moi. Je me suis lancé dans le parti républicain parce que j'ai cru que c'était un parti sérieux. On m'a accepté. J'ai travaillé pour des idées que je croyais sincères. Il paraît que je me suis trompé. Je ne suis pas un agent provocateur. J'ai connu Pourbaix et Laloi. Je ne savais ce qu'ils étaient. Je sais bien des choses et je pourrais en compromettre beaucoup. Pourbaix et Emile Adant devraient être parmi les accusés; mais je ne dirai que la vérité en ce qui me concerne pour prouver que je ne suis pas de la police.

J'ai parcouru les bassins houillers pour suivre le mouvement. Je suis allé à La Louvière, où je suis entré chez Rompf pour tapisser deux chambres en paiement de la publication d'une brochure de propagande dont j'étais l'auteur. Rompf, qu'on m'avait fait être un mouchard me fit une proposition tendant à augmenter l'agitation. Cela me parut suspect et je me promettais de me tenir sur mes gardes. J'ai suivi presque tous les meetings et j'avoue que c'est moi qui a tiré le coup de pistolet.

Rouhette poursuit ses déclarations qui semblent assez importantes.

L'audience est levée à 5 heures, la suite des débats à lundi.

Ville d'Anvers. — Emprunt de fr. 183.440.000 (1887). — 12e tirage au sort, 10 mai 1889. — 25 séries d'obligations remboursables le 1er juillet 1889. — série 31559, n. 1, remboursable par fr. 20,000: série 10860, n. 11, id. 2,500 fr ; série 43486, n. 21, id. 1,000; série 43486, n. 14, série 44462, n. 15, id. 500.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille SOYEZ-MORILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Stanislas SOYEZ, ex-cafetier, décédé à Roubaix, le 9 mai 1889, dans sa 41e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 12 courant, à 8 heures et aux Convoi et Services solennels, qui auront lieu le lundi 13 du dit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 191, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBROUCK-D'HAVELOOZE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Euphrasie D'HAVELOOZE, décédée à Roubaix, le 10 mai 1889, dans sa 37e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à 4 heures, en l'église St Joseph. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, 4.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 mai 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Albert LEFEBVRE, époux de Dame Camille DELATTRE, décédé à Roubaix, le 14 avril 1889, dans 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister à l'Obit que fera célébrer la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le mardi 14 courant, à 8 heures.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 14 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Désiré-Fortuné LORIDANT, Marguillier de la paroisse Ste Elisabeth, ancien commissaire-priseur, veuf de Dame Sophie DAUCHY, décédé à Roubaix, le 1er mai 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 13 mai 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Prosper ALLART, époux de Dame Louise BAUDIN, décédé à Roubaix, le 3 avril 1889, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

L'EAU DE COLOGNE & SON HISTOIRE

En 1709, un marchand italien nommé Jean-Marie Farina vint se fixer en Allemagne. Il inventa l'Eau de Cologne et fonda une dynastie.

Comme la plupart des produits destinés à faire un jour leur chemin dans le monde, l'Eau de Cologne eut des commencements modestes. Le petit commerçant de Domo d'Ossola, dont le *Leisure Hour* raconte l'histoire, avait quitté à l'âge de 25 ans sa ville natale pour chercher fortune sur les bords du Rhin.

Il vendait de la soie, de la parfumerie et de menus objets de toilette qu'il faisait venir d'Italie. On trouvait également, dans le magasin de médiocre apparence, qu'il avait ouvert sur la Jülichs Platz, un nouveau parfum dont il possédait seul le secret. Il lui avait donné le nom de la ville où il avait établi sa résidence, afin de se concilier la bienveillance de ses compatriotes d'adoption.

Pendant de longues années la renommée du produit inventé par le marchand italien ne dépassa pas les frontières de la province rhénanne. Il fallut la guerre de Sept ans et le passage des armées françaises pour assurer à la découverte de Farina une renommée européenne.

Les officiers qui servaient sous les ordres des Richelieu et des Soubise mettaient leur point d'honneur à paraître poudrés et parfumés sur le champ de bataille; toujours intrépides au feu, mais plus soucieux de l'élégance de leur toilette que des précautions à prendre pour éviter les surprises de l'ennemi.

Grâce à eux, le parfum de l'Eau de Cologne pénétra dans les salons de Versailles. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il fut mis à la mode en France et par conséquent dans le monde civilisé.

Jean-Marie Farina avait vécu assez longtemps pour assister au succès de sa découverte. Il mourut en 1766, âgé de quatre-vingts ans, léguant à son neveu sa fortune et son secret.

Cet héritier du premier des Farina a dirigé la fabrique de Jülichs Platz jusqu'en 1792, et il a laissé trois fils : Jean-Baptiste, Jean-Marie et Charles-Antoine. Le chef actuel de la maison, M. Jean-Marie Farina, est le petit-fils de Charles-Antoine et il a pour associé M. Jean-Marie Hermann, qui a épousé une petite-fille de Jean-Baptiste.

***

Depuis 1709, dix personnes seulement ont été initiées au secret de la fabrication de l'Eau de Cologne. Jamais mystère d'Etat ne fut gardé avec plus de vigilance.

Nous sommes entrés, dit le rédacteur du *Leisure Hour*, dans la pièce où l'on conserve la recette écrite de la main de Jean-Marie Farina. Ce document, qu'on ne nous a pas laissé voir, est roulé dans un gobelet de cristal enfermé lui-même dans une caisse à triple serrure. Nous étions dans la chambre qui servait de laboratoire à l'inventeur. C'est là que se trouve encore aujourd'hui l'immense machine où l'on mêle les huiles en tournant un manivelle. Ce mécanisme ressemble à un appareil destiné à fabriquer du beurre.

Toute cette partie du bâtiment est construite en pierre et en fer et elle est protégée par des portes à double serrure. On voit à l'entrée de la pièce un vieux coffre de bois sculpté muni d'un robinet qui servait autrefois à remplir les bouteilles et dont les dimensions rappellent les modestes origines de la maison.

Les caves ne sont pas moins intéressantes à visiter que le laboratoire. Elles sont divisées en compartiments séparés par d'épaisses murailles. Pour empêcher un incendie de se communiquer de proche en proche, chaque cellier est entièrement isolé et ne communique qu'avec la voie publique. Autour de ces pièces sont rangés des tonneaux énormes remplis d'Eau de Cologne.

Ces tonneaux, dit le *Leisure Hour*, sont en bois de cèdre que l'on fait venir du Liban, Le bois est transporté à Marseille où il est transformé en futailles. Il n'est rien qui vaille le cèdre pour la conservations des parfums, car il est très résistant et ne communique aucune odeur aux liquides,

Les fûts n'arrivent pas vides à Cologne; avant de les envoyer à destination, on a soin de les remplir d'esprit de vin français. Le droit perçu à la frontière allemonde est très élevé. Il est de 200 francs par 100 kilogrammes, sans compter la taxe à laquelle les bois des tonneaux sont assujettis.

L'alcool provient de la distillation de raisins achetés aux environs de Narbonne où se trouve un établissement qui dépend de la maison Farina. Il n'y n'avait pas d'autre moyen de se procurer des produits d'une pureté absolue.

Il y a dans les caves de la Jülichs Platz des tonneaux qui sont en place depuis une cinquantaine d'années. Quelquefois les futailles éclatent et une surveillance très attentive est indispensable pour éviter les accidents.

***

Pour transformer l'alcool en Eau de Cologne, les procédés de fabrication paraissent assez simples. Dans un tonneau moitié plein d'alcool, on verse les huiles essentielles et on achève de le remplir avec de l'alcool.

Au bout de quinze jours le mélange est complet, les réactions chimiques se sont opérées et il ne reste plus qu'à soutirer le liquide. Le résidu qui s'est formé au fond de la futaille est une lie verdâtre qui est, dit-on, un remède efficace contre les rhumatismes.

Les huiles essentielles dont la composition est entourée d'un impénétrable secret sont conservés dans les petits bidons de fer-blanc protégé par une enveloppe de bois. Au dire du *Leisure Hour* le contenu de chacun de ces bidons vaudrait au moins deux mille francs.

Il paraît que l'Eau de Cologne s'améliore en vieillissant. Le *Magazine anglais* affirme qu'il existe dans les caves de la Jülichs Platz des flacons qui datent de 1750, mais d'ordinaire on n'attend pas près de deux siècles pour livrer les marchandises à la consommation; on se contente d'un délai de six mois.

CHOSES ET AUTRES

Fin de dialogue à l'Académie des sciences :

— Ce qui me plaît dans la découverte de M. Pasteur, c'est que dorénavant les hommes pourront se mordre entre eux.

***

A l'Exposition :

Deux amis, bras dessus, bras dessous, examinent avec intérêt l'installation des Canaques.

— Ne racontait-on pas, l'autre jour, dit l'un, qu'un voyageur avait été tout récemment dévoré par une tribu de ces naturels, demeurés anthropophages ?

— C'est affreux ! répondit l'autre. Mais du moins, dans ce cas-là, on a une consolation : On est sûr d'avoir été aimé pour soi-même !

CLASSEUR SHANNON

BREVETÉ S. G. D. G.

Pour lettres, factures, quittances, avals, bordereaux et tous papiers, médailles de bronze Londres 1885, Paris 1886, médaille d'argent Toronto 1884, mention honorable Anvers 1885 :

« Nous employons votre Classeur-Shannon depuis » quelque temps, et nous avons grand plaisir de le » recommander pour *classer lettres, factures*, etc. » d'une *façon simple et pratique*. Envoyez-nous :

UN CLASSEUR ET DIX RELIEURS

Société E. Abadie et Cie, 20, rue Reaumur, Paris.

Le Classeur Shannon se trouve à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, à Roubaix, et 42, rue des Poutraits, à Tourcoing. 19235

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX

TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le **Crédit Lyonnais** ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

LE CHEVAL, *Caractères, Races, Hygiène, Organisation, Soins à donner, etc.* Suivi d'une étude sur le Mulet et ses diverses races. Cours professé à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, par Lemichel ✻, vétérinaire en premier. Nouvelle édition illustrée de 70 figures. Un volume de 216 pages. Prix : 2 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*.

Cet excellent livre, dont deux éditions n'avaient pu épuiser le succès, manquaient depuis longtemps en librairie, et cette nouvelle édition va rendre les plus grands services à tous les amateurs et possesseurs de chevaux. C'est pour eux un guide indispensable, sûr, complet, aussi simple que pratique, qui leur fournit tout ce qu'ils ont besoin de savoir. Le mérite de ce cours, professé à l'Ecole spéciale militaire, est reconnu partout aujourd'hui. Grâce au bas prix auquel cette nouvelle édition est donnée, on peut affirmer qu'*il n'existe pas d'ouvrage similaire pouvant rendre les mêmes services, ayant la même valeur et dont le prix soit si peu élevé.* 33588—17450

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 40 millions

Statuts déposés chez Me Portefin, *notaire à Paris*

80,000 Actions de fr. 500 chacune

Emises au pair { 125 francs en souscrivant.
et payables : { 125 francs le 16 août 1889.

Les 250 francs restants seront appelés par décision du Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, conformément à l'art. 15 des Statuts.

Un droit de préférence est réservé aux actionnaires du Comptoir d'Escompte de Paris à raison de une action nouvelle pour deux anciennes. Ces souscriptions seront servies intégralement.

Les actionnaires désirant obtenir autant d'actions nouvelles qu'ils ont d'actions anciennes peuvent souscrire à raison de une nouvelle pour une ancienne, sauf le cas de réduction proportionnelle.

Les actions disponibles après exercice du droit de préférence seront réparties au prorata des demandes.

Les actionnaires désirant exercer leur droit de préférence devront consigner leurs actions ou indiquer très exactement les numéros au moment de la souscription. Les titres devront être produits à la répartition pour être estampillés.

On souscrit : Mercredi 15 Mai

Au Comptoir d'Escompte de Paris. — Au Crédit Foncier de France. — A la Banque de Paris et des Pays-Bas. — A la Banque d'Escompte de Paris. — Au Crédit Lyonnais. — Au Crédit Mobilier. — Au Crédit industriel et commercial. — A la Société Générale, 54, rue de Provence. — A la Société de Dépôts et de Comptes courants.

Et dans leurs Succursales et Agences en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent { aux guichets du *Comptoir d'Escompte* de Paris et, par correspondance, dans tous les Etablissements ci-dessus.

La cote officielle sera demandée. 19457

A. BOUTRY, ENTREPR

36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

Un penseur profond a dit qu'une femme qui, connaissant les moyens d'être toujours jolie, refuserait de les employer, ne saurait pas aimer et ne saurait l'être. — Toutes les femmes vont s'écrier qu'une telle créature ne peut pas exister. Quelle est donc celle qui laisserait échapper une seule occasion de rehausser l'éclat de sa beauté et d'augmenter ses charmes ? Aucune, assurément..., en théorie, mais dans la pratique, combien ne voyons-nous pas de femmes qui, faute de soins, finissent par perdre les plus charmeresses de leurs séductions, c'est-à-dire le sourire et la fraîcheur de la bouche ? Quoi de plus désolant que le spectacle d'un joli visage que viennent déparer des dents jaunies ! Il est si facile d'éviter ce fâcheux accident en usant quotidiennement de l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de